

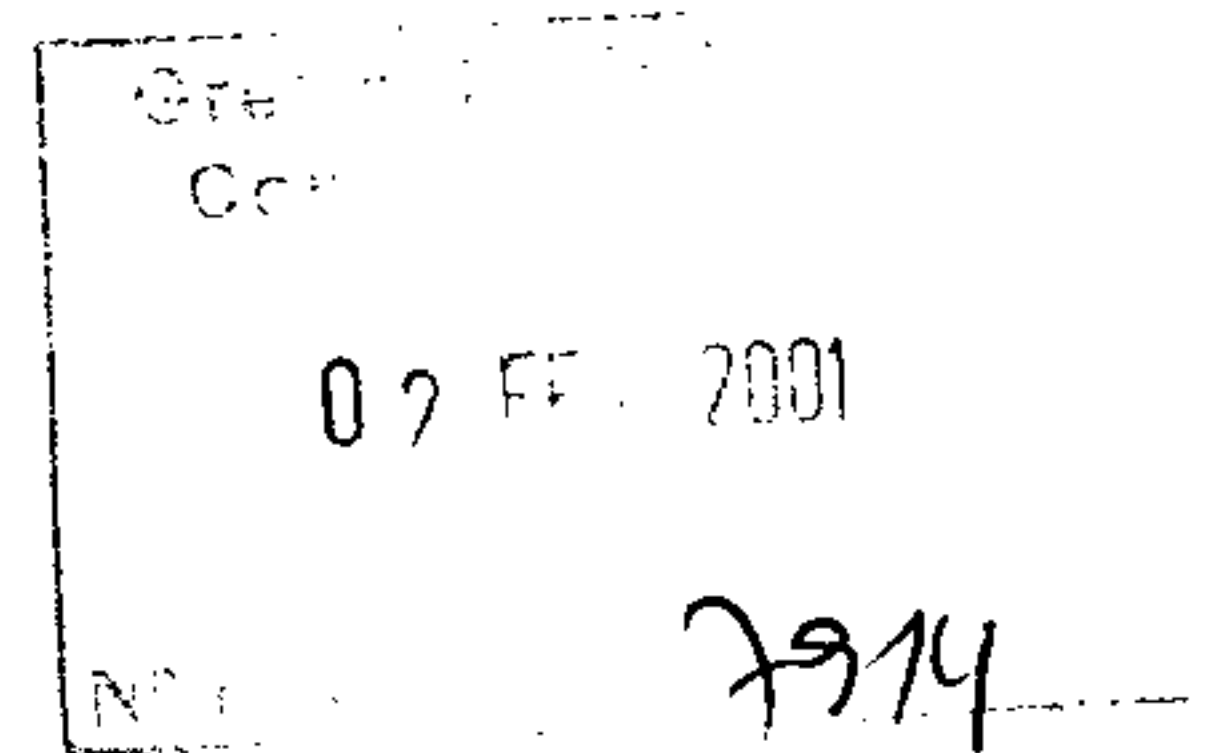
8056513

44.1.

***SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 3.000.000 DE FRANCS
SIEGE SOCIAL : 97 BOULEVARD MAGENTA - 75010 PARIS
R.C.S. PARIS B 377 835 962***

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE, REUNIE EXTRAORDINAIREMENT,
DU 14 DECEMBRE 2000**

EXTRAIT



DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition de son Conseil d'Administration, désigne en qualité de co-commissaire aux Comptes titulaire la Fiduciaire BONNEFOY ET MOUGEL, 149 boulevard Malesherbes à PARIS 75017, représentée par Monsieur René BONNEFOY, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à la tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2006.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition de son Conseil d'Administration, désigne en qualité de co-commissaire aux comptes suppléant, le Cabinet AD CONSEIL – Audit Développement Conseils, 13 rue Victor Griffuelhes à BOULOGNE 92100, représenté par Monsieur Claude MITTELETTE, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à la tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2006.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes les formalités de droit .

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Certifié conforme